

Intervention de la CGT lors de l'audition par le groupe « Financement des projets, des programmes et des laboratoires » - Le 27 mars 2019 – Travaux préparatoires à la loi de programmation de la recherche

Le PIA est créé en 2010 « programme d'investissement d'avenir » annoncé comme « Investir pour l'avenir : priorités stratégiques d'investissement et emprunt national » qui souligne le rôle et la responsabilité de l'État qui doit, à travers le montant et le choix de ses investissements, assurer la croissance future « sans se laisser écraser par la tyrannie du court terme ». Le PIA doit conduire à des investissements importants en matière de recherche et de formation, pour développer l'innovation et « engager la transition vers un modèle de développement plus durable ». La réduction des déficits publics reste le dogme, les investissements doivent être financés par l'emprunt. Sur l'investissement de départ de l'État de 35 Md€, près de la moitié était destinée à l'enseignement supérieur et la recherche. Nous avons assisté à la mise en place des idex, isite, equipex... le PIA suivant était doté de 22 Md€.

La loi de programmation de la recherche concorde au niveau de l'agenda avec un « grand plan d'investissement » dans lequel s'inscrit le PIA3.

Le premier PIA a commencé à être alimenté par la privatisation d'EDF. L'actuel sera alimenté par la privatisation d'Aéroports de Paris. La société qui exploite les aéroports de Paris est valorisée en Bourse à près de 18 milliards d'euros. L'État en détient 50,6 %, soit environ 9 milliards. Le ministère de l'Économie a annoncé la création d'un fonds d'État de 10 milliards d'euros tirés des privatisations destiné à financer l'innovation. Les dividendes de ce fond, environ 300 millions d'euros par an, alimenteront la contribution de l'État à des projets innovants. Dans cette perspective, la privatisation d'ADP permettra de couvrir la quasi-totalité des besoins en capital de cette cagnotte qui sera complétée par les ventes d'Engie et de la Française des jeux.

Pour la CGT, le PIA, basé sur les intérêts des placements de l'argent issu des ventes des biens de l'État doit être supprimé.

Cette politique a été génératrice de la précarité aggravée dans l'enseignement et la recherche publique. Les personnels étant recrutés sur les budgets des contrats.

Elle a été génératrice d'inégalité très forte au sein-même des laboratoires de recherche entre équipes riches et pauvres. La course aux appels à projets a épuisé et écœuré les scientifiques et a participé à la déstructuration des collectifs de travail au sein de la recherche publique.

Elle a été génératrice de divers « objets » universitaires qui se sont retrouvés en compétition les uns avec les autres pour l'obtention de l'argent du PIA (idex, isite, labex...)

Les laboratoires doivent retrouver un financement récurrent et des personnels titulaires !

Nous demandons le transfert des moyens alloués à l'ANR et aux PIA aux établissements (organismes de recherche et universités) pour permettre d'augmenter de manière significative la dotation de base des laboratoires.

Réponses aux questions :

• *Quel doit être le rôle respectif des financements de base alloués aux laboratoires et structures de recherche et des financements compétitifs ?*

Les financements compétitifs doivent cesser et faire place à des financements récurrents des laboratoires et des appels à projet (hors ANR) qui ne dépassent pas 20 % des budgets des laboratoires. Le rôle des appels à projet doit être limité à des choix d'orientation sur des thématiques et des enjeux évalués comme majeurs par la communauté scientifique en accord avec les

orientations du gouvernement et du parlement.

Actuellement, les budgets récurrents de fonctionnement sur subvention d'État représentent en général entre 15 et 25 % des budgets des laboratoires, il faut inverser ce rapport !

• *Quelles améliorations apporter à l'organisation des appels à projets compétitifs ?*

L'ANR doit disparaître. Elle n'assure que 10 à 15 % des demandes de financement et pilote de manière trop serrée les projets. Les appels à projets doivent émaner de politiques scientifiques élaborées par les instances scientifiques nationales, suite aux analyses de conjoncture et aux travaux de prospective faits par les scientifiques eux-mêmes, quelque soit leur employeur. Les orientations scientifiques au niveau national ne peuvent émaner d'une politique de site de chaque structure dite « de site » : les grandes universités de recherche intensive ne pourront jamais avoir les prérogatives nationales (même si les textes le disent) pour définir des orientations nationales, car elles seront en concurrence entre elles à l'échelle du territoire, ce n'est donc pas la bonne échelle, ni la bonne méthode !

• *Au-delà de la hausse des taux de succès, comment garantir qu'ils permettent de financer des projets de nature très différente ?*

Il faut raisonner différemment : Il ne s'agit pas de donner des crédits par appel à projet en se demandant comment « arroser scientifiquement » plus large, en fonction de quels critères ? Mais couvrir tous les champs thématiques par des financements récurrents et mettre l'accent sur quelques thématiques scientifiques rentrant dans le champ des appels à projet. En procédant ainsi, la question à se poser est : comment identifier des thématiques scientifiques qui doivent être « boostées » ?

pour répondre à cette question voir ci-dessus

• *Certains exemples étrangers méritent-ils d'être transposés dans le système français de financement de la recherche ?*

De quels exemples voulez-vous parler ? Le système français, malgré toutes les dégradations auxquelles nous assistons, a des atouts. Notre système sert de modèle et est toujours attractif pour des collègues étrangers.

Le nerf de la guerre, ce sont les budgets, pas les modèles. Un modèle sans budget ne va nulle part, un modèle qui désengage l'État dans les financements de la recherche publique sert les intérêts des entreprises privées et non l'intérêt général. La baisse des déficits publics et l'engagement de l'État sur le long terme dans la recherche publique sont incompatibles. C'est pourtant ce modèle qui est tenté depuis maintenant 10 ans en France.

• *Comment identifier, sélectionner, financer et suivre des grands défis de recherche prioritaires ?*

Pour l'identification, il y a les instances scientifiques nationales au sens large.

Pour la sélection, les scientifiques.

Pour le financement, c'est à l'État de jouer ce rôle.

- *Quel équipement pour les plateformes technologiques et les laboratoires publics ?*

Quelle est la question ? Qui gère ces équipements ? Quel type d'équipement ?

Ce sont aux scientifiques à définir leurs besoins. Les outils doivent correspondre aux besoins de la science. Certains peuvent être à l'échelle d'un campus, d'autres au niveau des laboratoires, d'autres auront pour bonne échelle le territoire national ou même international (TGIR). Il n'y a pas de dogme en la matière.

- *Comment les financer, les piloter et en faire un facteur d'attractivité au niveau mondial ?*

Avec de l'argent public et des personnels titulaires ayant des rémunérations correspondant à leur niveau de qualification. L'attractivité doit reposer sur un environnement épanouissant avec les moyens financiers permettant de travailler dignement. Les personnels chercheurs doivent impérativement voir leur salaire revalorisé, on ne peut parler « d'attractivité de leur métier de recherche » avec les salaires indignes qui leur sont réservés. Les personnels d'appui et de soutien à la recherche doivent être stabilisés dans leur poste, donc être sous statut de fonctionnaire, leurs rémunérations doivent être à la hauteur de leur qualification.

Il faut arrêter de toute urgence le recours aux personnels « jetables » qui met sans arrêt en difficulté la transmission des savoir et savoir-faire.

- *Quelles sont pour vous les spécificités des équipements légers, « mi-lourds » et des très grandes infrastructures de recherche ?*

Les spécificités peuvent être de deux ordres :

- différences de coûts de plus en plus élevés lorsqu'on va vers les TGIR ;
- différences aussi au niveau de l'échelle de temps. Les TGIR représentent des investissements sur le très long terme. Ils demandent une prospective scientifique très importante, une prise de risque indispensable et des programmes de recherche au long cours.

Les équipements légers, voire mi-lourds, peuvent répondre à des échelles de temps plus courtes.

- *Quelles conséquences cela doit-il avoir pour leurs modes de financement ?*

Les TGIR demandent un engagement fort de l'État en matière budgétaire pour permettre la prospérité de tels programmes de recherche indispensables au rayonnement et aux progrès scientifiques sur le long terme. Si le pays n'est pas en capacité de financer les TGIR, il va se priver pour longtemps de pans entiers de domaines scientifiques au niveau recherche fondamentale.

Pour les équipements « plus modestes » que vont devenir les equipex, les cohortes et autres équipements sans budgets récurrents et personnels permanents ayant acquis la technicité indispensable au bon fonctionnement des manips ?

La question de l'emploi est donc centrale lorsqu'on parle d'équipements : pas de technicité sans emplois durables et donc statutaires !

- *Comment mettre en place une articulation efficace entre les programmes nationaux et les programmes cadres européens ?*

Actuellement, les scientifiques n'ont aucune visibilité sur les choix faits par l'Europe en matière de choix dans les appels à projet scientifique. Tout n'est qu'affaire de réseaux et de lobbying, il n'y a pas de prise en compte des besoins de la communauté scientifique. Les programmes ERC sont extrêmement élitistes. Le gouvernement demande que les scientifiques répondent aux appels à projet européens car ils veulent « récupérer » l'argent investi par la France dans ces processus. En gros, il n'est pas question d'articulation entre projets européens et français, mais plutôt comment récupérer l'argent investi, ce n'est pas vraiment de la science une telle démarche !

Il faut développer la coopération et non la compétition à tous les niveaux !

Vous n'avez pas posé de question sur l'articulation entre la recherche privé et publique. Certes il s'agit d'un autre groupe de travail, cependant cela n'est pas sans rapport avec le financement de la recherche publique.

Il faut amener le secteur privé à l'objectif de 2% du PIB pour les dépenses de R&D financées par les entreprises sans se faire au détriment de la recherche publique.

Les dispositifs d'aide publique à la recherche privée, incluant la R&D, doivent être mis à plat et refondés pour qu'ils s'inscrivent dans une politique affichée du pays. Ces aides doivent être transparentes et évaluées. **Le CIR doit disparaître** pour faire place à des dispositifs d'aides directes, non basés sur des niches fiscales. Le CIR constitue un véritable scandale financier, il représente plus de 6,3 milliards d'euros en 2015, autant d'argent qui manque cruellement à la recherche publique (ex. Dépense de recherche de la MIREC 2010 15 milliards, budget annuel du CNRS est d'environ 3,3 milliards).

Ces dispositifs mis en place doivent favoriser des partenariats équilibrés entre recherche privée et recherche publique.

Une ambition pour la recherche : Il faut sortir le secteur de la recherche française des difficultés dans lesquels il a été plongé pour cause d'austérité depuis de nombreuses années.

Nous revendiquons une augmentation du financement public de la recherche et de l'enseignement supérieur de 3 Mds€/an pendant 10 ans, pour atteindre l'objectif de 1 % du PIB pour la recherche publique et 2 % du PIB pour l'enseignement supérieur.